LE CRESCENT.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA
VILLE [illegible] DE LA NOUVELLE ORLÉANS

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, 5 FEVRIER, 1853.
CONSEIL COMMUN DE LA VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

No 568.

Résolu que le Trésorier paie les sommes suivantes sur le mandat du Contrôleur, à savoir :

P. Carmody, pour ouvriers et charpentiers employés sur le Canal Carondelet, trente neuf piastres [illegible]

[illegible] Duggan, pour ouvriers employés sur le [illegible], vingt-cinq piastres.

John Bross, pour pose de vitres au bureau du Trésorier, trois piastres.

D. S. [illegible] pour six mois de loyer du dépot dont se sert le Wharfinger du Quatrième District, cent cinquante piastres.

Michael Jacob, pour réparation de pendule, corps de garde du Quatrième District, cinq piastres.

True Delta, pour un an de souscription. Bureau du Maire, dix piastres.

Dennis Wood, pour chaux, etc. pour blanchir les arbres du Second District, cinquante piastres.

J. Farrenburg, pour impression d'enveloppes à l'usage du Conseil Assistant, dix piastres.

Delta, un an de souscription, Conseil des Assistants, dix piastres.

Dr. M. Poleman, enquêtes avant la consolidation, dix piastres.

B. W. Cohen, deux copies du nouveau dictionnaire des adresses, pour les officiers, de la ville, dix piastres.

J. B. Steel, livres pour le Contrôleur, une piastre.

Abraham D. Young, plan pour les Commissaires de l'[illegible] et du planchéiement de la rue du Canal, deux cents piastres.

Lewis et Cie., réparation à la machine à desséchement, cent vingt six piastres et quarante trois cents.

Henry McGuinn, pour 1856 barils de sable et coquilles, quatre cent trente six piastres et seize cents.

Compte des charrettes, Janvier 1853, 1er. District, employées par le Voyer, quinze cent une piastres, soixante trois cents.

Compte des paveurs et ouvriers, Janvier, Premier District, employés par le Voyers deux mille quatre cent soixante quatorze piastres et vingt-huit cents.

Compte des ouvriers et charrettes, Premier District, employés par le Commissaire des rues, trois cent cinquante deux piastres et quinze cents.

Peter Walker, un mois de service comme assistant portier, Hotel de Ville, quarante cinq piastres.

C. Funk, pour divers fournirs, aux bureaux de la ville, six piastres et vingt cinq cents.

E. A. Miller, pour enseignes sur lesquelles ont été placardées les ordonnances relatives aux marchés, (marché Poydras) dix piastres et cinquante cents.

J. H. Maddox, annonces, deux cent quarante trois piastres.

Commercial Bulletin, un an de souscription, Bureau du Recorder, Troisième District, douze piastres.

Abeille de la N. Orléans, un an de souscription, Conseil des Aldermen, douze piastres.

Commercial Bulletin, annonces d'élection, cent dix-sept piastres.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Présid. du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Présid. du Conseil des Ald.
Approuvé le 2 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, H. BIER, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, 8 FEVRIER, 1853.
CONSEIL COMMUN DE LA VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

No 569.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec John Paul, pour la construction de deux bateaux à ordures, au lieu d'un, avec les bouées, les chaines nécessaires, etc., conformément aux termes et spécifications d'après lesquels la vente a été faite, et au prix de l'adjudication, soit onze cents piastres.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 570.

Résolu que le Contrôleur soit et demeure autorisé à vendre à l'encan, au rabais, après dix jours d'avis dans le journal officiel, le contrat pour la confection d'une banquette sur le coté Nord de la rue Joséphine, de la rue Nayades à la rue Bilen; et une banquette sur le côté Sud du chemin de Félicité, de la rue Howard à la rue Dryades, conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer La part de la ville, pour la confection des dites banquettes, sera payée avec tout argent non autrement approprié dans le [illegible]. La part des propriétaires sera payée au comptant, sur le certificat du Voyer. La vente de l'îlet compris entre les rues Dryades et Hercules sera distincte.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Présid. du Cons. des Ass-Ald
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 571.

Résolu que le Contrôleur soit et demeure autorisé à vendre à l'encan, après dix jours d'avis, le contrat pour la confection du pavage en blocs carrés de la rue Tchoupitoulas, depuis la rue de la Course jusqu'aux limites supérieures du Premier District, la ville devant fournir les pierres. La vente sera sujette à l'approbation du Conseil.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 572.

Résolu que le Trésorier paie les sommes suivantes, sur le mandat du Contrôleur, à savoir :

Wheeler, Geddes & Cie., pour quinze charretées de cendres, pour le remblai du terrain du Corps-de-Garde, Quatrième District, sept piastres et cinquante cents.

William Hopkins, pour réparations à des serrures, etc., à l'Hôtel-de-Ville, sept piastres et vingt-cinq cents.

Wm McCracken, pour meubles à l'usage du département de la Police, quarante-cinq piastres.

D. Humbrecht, pour balais à l'usage de l'Hôtel-de-Ville, quinze piastres et vingt-cinq cents.

Annotateur des Hypothèques, pour enregistrement, etc., neuf piastres et cinquante cents

Abeille de la Nouvelle-Orléans, pour souscriptions aux bureaux du Maire et des Recorders, Premier et Second Districts, quarante-huit piastres.

Diverses personnes employées au bureau du Voyer, en Novembre, quatre-vingts piastres.

David Moores, pour cinquante planches achetées par le Wharfinger, soixante-sept piastres et cinquante cents.

Margaret Muller, pour maintien d'un orphelin, huit piastres.

Orléanais, pour annonces, neuf piastres.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 573.

Résolu que S. W. Chandler, l'acheteur du contrat pour étamper et numéroter les drays, charrettes, etc., dans le Second District, soit et demeure relevé de l'obligation de remplir le dit contrat, pourvu qu'il renonce à toute réclamation contre le montant déposé entre les mains du Contrôleur le jour de l'adjudication, ainsi qu'il en est requis par la résolution No 286, approuvée le 22 Septembre, 1852.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 574.

Résolu que le Contrôleur revende à l'encan, après cinq jours d'avis, le contrat pour étamper et numéroter les drays, charrettes, etc., du Second District, pendant un an, conformément aux spécifications enregistrées à son bureau.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 575.

Résolu que le Contrôleur vende à l'encan, après cinq jours d'avis, dans le journal officiel, le contrat "pour s'occuper des quatre ponts du canal Carondelet"; l'ouvrage sera fait et les paiements exécutés d'après les spécifications enregistrées au bureau du Voyer. La vente sera aux risques et dépens de P. L. Byrne, le premier acheteur, et Patrick Irwin, caution, qui refusent de signer le contrat.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 576.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec James Buckley, principal, et Thomas Buckley, caution, pour le pavage en pierres rondes des deux côtés du terrain public de la rue Claiborne, entre Canal et Commune, aux prix suivants, à savoir : vingt-deux cents et demi par yard carrée pour le pavage ; trente cents par pied superficiel carré pour les pierres à fossés, fournies et posées ; et quatre cents par pied courant pour les pierres à fossés replacées et reposées. L'ouvrage devra être fait et les paiements exécutés d'après les spécifications enregistrées au bureau du Voyer ; un tiers payable par les propriétaires dont les propriétés font face au pavage.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 577.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter comme suit :

Avec Carey & Young, principaux, et John Henderson et J. B. Burk, cautions, pour réparer, nettoyer, peindre et blanchir les marchés Ste Marie et Poydras, dans le Premier District, aux prix suivants, à savoir :

Pour le marché Ste Marie, la somme de quatre cent douze piastres, et pour le marché Poydras, la somme de trois cent quatre-vingt-dix-huit piastres.

Avec James Lilly, principal, et Sewell T. Taylor, caution, pour le marché à la viande du Second District, pour la somme de six cent quarante piastres; pour le marché aux légumes, dans le Second District, la somme de six cent quatre-vingt-dix piastres.

Avec John McKeague, principal, et John McVittie, caution, pour le marché Tremé, dans le Second District, la somme de deux cent quarante-cinq piastres

L'ouvrage sera fait et les paiements exécutés conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Vayer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 578.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec Henry McGuin, principal, et H. Blakesley, caution, pour approvisionner la ville de coquilles du lac pendant un an, au taux de vingt-trois cents et demi par baril. Les coquilles seront délivrées et les paiements exécutés d'après les spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 579.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec Michaël Hussey, principal, et Samuel Moore, caution, pour le curage du canal de la rue Poydras, au taux de quarante-une piastres par acre courant de deux cent quatre-vingts pieds. L'ouvrage sera fait et les paiements exécutés d'après les spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE.
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 580.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec John Paul, principal, et J. W. Boone, caution, pour fournir et placer aux encoignures des rues des enseignes portant le nom des dites rues et le numéro des îlets convenablement peints, et pour numéroter toutes les maisons faisant face aux dites rues. Ll'ouvrage sera fait conformément aux spécifications, et le paiement exécuté comme suit :

Les enseignes seront payées par la Ville à raison de trente cents chacune, fournies et placées.

Les numéros des maisons seront payées par les propriétaires, au taux de quatre cents par chaque plaque fournie et placée.

Résolu que le contractant soit et demeure autorisé à collecter la dite somme des propriétaires, aussitôt que le numéro sera posé sur la maison ou le terrain.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 581.

Résolu que le Contrôleur, après dix jours d'avis, revende à l'encan le contrat pour la confection de banquettes en brique dans le district compris entre les rues Esplanade, Girod, Robertson, Champs-Elysées et Bons Enfans, la vente devant être faite séparément pour chaque dimension de trottoirs ; l'ouvrage sera fait conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 582.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec Patrick Carmody, principal, et Patrick Irwin, caution, pour faire un chemin de planches sur le côté occidental de la rue Claiborne, depuis la rue du Canal jusqu'à la rue de l'Espladade, pour la somme de deux piastres et neuf cents par pied courant. L'ouvrage sera fait et les paiement exécutés d'après les spécifications enregistrées au bureau du Voyer. Un tiers sera payé par les propriétaires du côté occidental de la dite rue.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Conseil des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 583.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec Peter Kaiser, principal, et F. Martin et John Steid, cautions, pour la confection d'un chemin de planches sur la rue Félicité, entre la rue Prytania et Howard, conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer, et aux dispositions de la résolution No. 284, approuvée le 22 Septembre, 1852.

Résolu que le délai pour compléter le contract soit prolongé au 1er Avril, 1853, pour la portion entre les rues Howard et Carondelet, et au 1er Juin, 1853, pour la portion entre les rues Carondelet et Prytania.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 584.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, à l'odre de P. Seuzeneau Recorder, la somme de cent quarante piastres pour l'emploi d'un commis pour corriger le tableau d'assessement du Troisième District.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
A. D. CROSSMAN, Maire.

No 585.

Résolu que les sécurités de M. E. Staes, ex-Collecteur de la Municipalité No. 3, soient et demeurent déchargées.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D CROSSMAN, Maire.

No 586.

Résolu que le Contrôleur émette un mandat sur le Trésorier, en faveur de Forest, Davis & Cie., pour la somme de cent vingt-une piastres et quatre-vingt-cinq cents, balance qui leur est due sur un dépôt spécial fait au trésor de l'ex-ville de Lafayette.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 587.

Résolu qu'à dater de la passation de cette résolution, aucun officier de cette ville ne sera autorisé à effectuer aucune assurance sur les propriétés de la Ville.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 588.

Résolu que le comité de Finances soit et demeure autorisé à prendre des arrangements avec l'Annotateur des hypothèques pour l'enregistrement de tous les jugements en faveur de la Ville.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 589.

Résolu que le Trésorier, avec l'adhésion et l'approbation du comité de Finances, soit autorisé à employer tels commis qui seront jugés nécessaires dans son département ; pourvu que le salaire d'aucun de ces commis n'excède la somme de soixante-quinze piastres par mois.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 590.

Résolu que le Trésorier paie sur le mandat du Contrôleur, deux mille neuf cents piastres : étant pour le linge d'hiver, couvertures, etc., achetés pour l'usage de la Maison de Travail de la ville, pendant les mois de Novembre et de Décembre, neuf cents piastres pour les provisions pendant le mois de Novembre, et mille piastres pour les provisions pendant le mois de Décembre.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 591.

Résolu que l'Avocat de la ville soit et demeure requis de prendre les mesures nécessaires pour mettre en défaut M. Henry Weadley, contractant, pour réparer les quais du Quatrième District.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 592.

Résolu que l'Avocat de la ville soit et demeure requis de mettre en défaut M. Carmody, contractant pour nettoyer et élargir le canal Claiborne et la levée de protection du canal, le dit Carmody ayant manqué de remplir le contrat qu'il s'était engagé à compléter.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Conseil des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 593.

Résolu que le Contrôleur vende à l'encan, après dix jours d'avis dans le journal officiel, les contrats suivants, à savoir :

1. Contrat pour réparer des ponts en bois et pour construire de nouveaux ponts en bois dans le Premier District.

2. Contrat pour nettoyer les rues pavées et non pavées et pour réparer les rues non pavées des Premier et Second Wards du Premier District.

L'ouvrage sera fait et le paiement effectué conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer. Les ventes seront sujettes à l'approbation du Conseil Commun.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 594.

Résolu que le Contrôleur soit et demeure autorisé à émettre un mandat en faveur de M. G. Almindinger, pour dessèchement de la troisième section, omis dans son contrat au taux de cent cinquante piastres par mois, à dater du premier Février dernier.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 595.

Résolu que la résolution No 285, approuvée le 22 Septembre 1852, autorisant le Maire à contracter avec MM. Barker & Waidlay pour la construction d'un chemin en planches sur la rue Fulton, soit et demeure abrogée, les contracteurs ayant jusqu'aujourd'hui négligé de signer le contrat.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Fevrier, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No. 596.

Résolu que la résolution No 118, approuvée le 21 Juin 1852, autorisant le Contrôleur à vendre un contrat pour construire un chemin planchéié sur la rue Fulton, soit et demeure par la présente, abrogée.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Fevrier, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 597.

Résolu que le Trésorier paie sur le mandat du Contrôleur, les sommes suivantes, à savoir :

J. McVittie, Réparations au marché à la viande du Second District, trois cent quarante-neuf piastres.

James Dubuc, pour réparations au toit des marchés à la viande et aux légumes du Second District, trois cent douze piastres et trente cents.

J. Peebles, réparations au marché Poydras, soixante-deux piastres et vingt-cinq cents.

J. Bredegarac, pour vases fournis à la Geôle de Police du Troisième District, quarante piastres.

New Orleans Price Current, deux ans de souscription pour le Maire, vingt-quatre piastres.

Commercial Bulletin, un an de souscription pour le Conseil des Assistants-Aldermen, douze piastres.

B. Laborde, Cercueils pour enterrer les pauvres, vingt-quatre piastres.

W. Frank, pour pose de grates aux bureaux du Recorder et du Commissaire des Rues, Quatrième District, huit piastres.

Corson & Armstrong, pour fournitures, trois cent soixante-neuf piastres et soixante-dix cents.

J. & F. Sullivan, pour pose d'un poël dans le bureau du Commissaire des Rues, deux piastres et cinquante cents.

Julius Jaehne, pour fournitures pour le bureau du Maire, cent soixante-deux piastres et dix cents.

P. Rice, pour clous, etc., achetés par le Commissaire des Rues, sept piastres et trente cents.

G. Tregenschuck, réparations aux lampes, Quatrième District, dix-huit piastres.

Jno. Fredenstein, pour réparations de divers outils, etc., soixante-neuf piastres et cinquante-cinq cents.

True Delta, pour annonces de notices d'élection, cinquante-cinq piastres.

Leeds & Cie., pour réparations au bateau-dragueur, deux cent sept piastres et quatre-vingt-cinq cents.

A. Bruslé, fournitures, deux cent quatre-vingts piastres et vingt-cinq cents.

Pelanne frères, ouvrage de charpenterie exécuté aux bureaux du Maire, du Recorder, et du Corps-de-Garde du Second District, cent dix-huit piastres et cinquante cents.

J. Torr, pour avoir peint les caissons de l'Artillerie Washington, cinquante piastres.

C. C. Pooley, pour réparations au toit de l'arsenal de l'Artillerie Washington, dix-neuf piastres et trente-cinq cents.

J. F. Kennedy, pour pose de cercles de fer autour des roues des caissons de l'Artillerie Washington, cent trente-une piastres.

A. G. Blanchard, Député-Voyer, pour avoir donné l'alignement de certaines propriétés de la ville, huit piastres et quatre-vingt-cinq cents.

J. H. Maddox, pour annonces, soixante-douze piastres et soixante-quinze cents.

J. L. Warner, glace fournie à l'Hôtel-de-Ville pendant un an, deux cent trente-quatre piastres et soixante cents.

Thomas Magner, pour sable de la batture pris par le Voyer, huit piastres.

J. H. Maddox, pour annonces, trois mille cinq cent quarante-quatre piastres et cinquante cents.

(Signé), FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 598.

Résolu que le Commissaire des rues soit et demeure autorisé à élever les fossés et à réparer le dallage autour du marché à la viande du Second District, pourvu que le coût n'en excède pas trois cents piastres.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 599.

Résolu que le Commissaire des rues fera placer une lampe à l'intersection des rues du Canal et Dorsière.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 600.

Résolu que l'Avocat de la ville soit et demeure requis de prendre les mesures nécessaires pour faire mettre en défaut James Clinton, contractant chargé de nettoyer le canal Marigny, le dit Clinton ayant adandonné son contrat.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853
(Signé) A D. CROSSMAN, Maire.

No 601.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec R. Tramontania, principal, et Mariana Sparicio, caution, pour la collection des droits sur la vente des huîtres entre les deux marchés, sur la levée du Second District, conformément aux ordonnances en vigueur, pendant un an, pour la somme de deux mille soixante-quinze piastres.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 602.

Résolu que le Voyer soit et demeure autorisé à faire construire les égouts nécessaires, sous le chemin à coulisses Pontchartrain, pour le desséchement,

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Présid. du Conseil des Ass-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 603.

Résolu que le Voyer soit et demeure autorisé à construire un pont sur le canal de la Compagnie de la Banque du Canal, rue St. Paul, conformément aux plans et spécifications enregistrés à son bureau.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 604.

Résolu que le Contrôleur revende à l'encan, après dix jours d'avis, le contrat pour nettoyer et fouiller le canal Claiborne, dans les Premier et Quatrième Districts. L'ouvrage sera fait et le paiement effectué conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 605.

Résolu que le Commissaire des rues soit et demeure autorisé à entourer et remblayer au niveau convenable, deux terrains situés sur le côté accidental de la rue des Magasins, entre Ste. Marie et Félicité, Quatrième District, et appartenant à la ville, les dits terrains devant servir à un dépôt.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 606.

Résolu que le Contrôleur vende à l'encan, après dix jours d'avis dans le journal officiel, le contrat pour la confection de banquettes en briques en face des propriétés situées sur la rue de l'Esplanade, entre Rocheblave et Miro, et données à la ville par M. Beauregard, à certaines conditions, et pour faire entourer également les dites propriétés. L'ouvrage sera fait et les paiements effectués conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer—Vente sujette à l'approbation du Conseil.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 607.

Résolu que le Maire soit et demeure requis de contracter avec John Williamson, principal, et John McVittie, caution, pour la construction d'un pont sur le Nouveau Canal, près de l'Avenue Carrollton, pour la somme de trois mille cent piastres. L'ouvrage sera fait et les paiements effectués conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 608.

Résolu que le Contrôleur vende à l'encan, après dix jours d'avis dans le journal officiel, le contrat pour la confection du pavage en blocs carrés de la rue Fulton, depuis la rue Poydras jusqu'à la rue Delord ; paiements au comptant à l'achèvement de chaque ilet ; l'ouvrage sera fait conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 609.

Résolu que le Contrôleur vende à l'encan, après soixante jours d'avis, le contrat pour fournir et délivrer, dans le Premier District de la ville, douze mille yards de blocs de pierres carrés pour le pavage de la rue Fulton, d'après les spécifications enregistrées au bureau du Voyer ; les paiements seront au comptant, sur remise de chaque millier de yards, sujet à une nouvelle mesure une fois posés.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 610.

Résolu que le Commissaire des rues soit et demeure autorisé à faire ouvrir la tranchée de la rue Seconde, pour la relier avec le canal à dessécher du District, de manière à donner un libre cours à l'eau jusqu'au dit canal.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D CROSSMAN, Maire.

No 611.

Résolu que le Contrôleur vende à l'encan, après dix jours d'avis dans le journal officiel, le contrat pour nettoyer le canal Marigny ; l'ouvrage sera fait conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer, et la vente sera pour compte et risques de Jas Clinton et sa caution.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 612.

Résolu que le Voyer soit et demeure autorisé à acheter des arbres pour en planter sur les places et les promenades publiques, à un prix qui n'excèdera pas mille piastres.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 613.

Résolu que le Chef de Police soit et demeure requis de détacher un ou plusieurs hommes de Police pour assister à la vente des animaux, au marché aux chevaux, à l'encoignure des rues de la Commune et du Cirque, pour empêcher qu'on se serve du chemin public pour l'exhibition des dits animaux, ou qu'on obstrue la rue d'une manière quelconque.

Résolu qu'une amende de cinq piastres soit recouvrable pardevant toute Cour de juridiction compétente pour chaque offense prévue ci-dessus.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. C. CROSSMAN, Maire.

No 614.

Résolu que permission soit et demeure accordée à P. F. Giraud d'établir un tir chez lui, dans la rue Broome, près de la levée, pourvu que le dit Giraud paie la licence habituelle, et soit sujet aux ordonnances du Conseil Commun.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 615.

Résolu que le Voyer soit et demeure requis de faire enlever desuite les installations de légumes qui obstruent le marché du Port, ainsi que les auvents qui en dépendent, conformément à l'ordonnance gouvernant les marchés publics de la ville.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février. 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 616.

Résolu que le Voyer soit et demeure autorisé à faire placer les poteaux et les chaines convenables de chaque côté du marché Poydras pour prévenir le passage des drays et véhicules pendant les heures du marché.

Résolu qu'il sera du devoir du commissaire du dit marché Poydras de faire placer les chaines à travers la dite rue, de 3 heures A. M. à 11 heures A. M. chaque jour.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 617.

Résolu que permission soit et demeure accordée à John Travis d'établir un tir audessus du café des Shades, rue Perdido, pourvu que le dit Travis paie la licence habituelle, et qu'il soit sujet aux ordres du Conseil Commun.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 618.

Résolu que le Voyer soit et demeure requis de se procurer une nouvelle cloche d'alarme pour le Corps-de-Garde du faubourg Tremé, en échange de celle dont on se sert actuellement et qui est cassée : pourvu que le coût n'en excède pas trois cents piastres.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 619.

Résolu que le Voyer soit et demeure requis de faire faire tels changements dans le bureau du Recorder du Second District qu'il croira convenables, pourvu que le coût n'en excède pas cent cinquante piastres.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 620.

Résolu qu'il soit permis à John McLean d'établir une écurie de louage dans la rue Perdido, entre les rues Baronne et Dryades, Premier District, à la condition qu'il se conforme à toutes les ordonnances à cet égard, et qu'il soit sujet au bon plaisir du Conseil.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 621.

Résolu que permission soit et demeure accordée à Eugène Léonard de construire une fonderie de fer et une forge à l'encoignure des rues Clara et Erato ; pourvu que cela soit fait à la satisfaction du commissaire des rues, et sujet aux ordres du Conseil.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 622.

Résolu que le contrat pour la fourniture des tuyaux, adjugé par le Contrôleur à MM. Cosgrove & Boyle, ne soit pas approuvé

Résolu que le Contrôleur soit et demeure autorisé à vendre le contrat pour la fourniture des tuyaux nécessaires aux Compagnies d'Incendie de cette ville, conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 623.

Résolu que cinq cents copies du rapport annuel et détaillé du Contrôleur soient imprimées pour l'usage de la ville.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 624.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, à American Hook & Ladder Co. No 2, onze cents piastres pour un nouveau truck, si le truck est fait à la Nouvelle-Orléans, ou neuf cents piastres, s'il est fait ailleurs : pourvu que le mandat ne soit émis que quand le truck sera reçu et approuvé par le Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 625.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, à Neptune Fire Co. No 4, trois cents piastres pour un nouveau char à tuyaux ; pourvu que le mandat ne soit émis que quand le char sera reçu et approuvé par le Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 626.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, à Mechanics Fire Co. No 16, trois cents piastres pour un nouveau char à tuyaux ; pourvu que le dit mandat ne soit émis que quand le char à tuyaux sera reçu et approuvé par le Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 627.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, à Eagle Fire Co. No 7, trois cents piastres pour un nouveau char à tuyaux, et trois cents piastres pour reconstruire leur appareil de New-York ; pourvu que les dits mandats ne soient émis que quand le dit travail sera achevé et approuvé par le Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 628.

Résolu que le Contrôleur soit et demeure autorisé à vendre à l'encan, après dix jours d'avis, le contrat pour construire un hangard et une allée dans la cour de Vigilant Fire Co. No 3, conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 629.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, à Creole Fire Co. No 9, six cents piastres pour reconstruire leur pompe à succion de Baltimore ; pourvu que le dit mandat ne soit émis que quand le dit travail sera achevé et approuvé par le Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 630.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur à Philadelphia Fire Co. No 14, trois cents piastres pour un nouveau char à tuyaux ; pourvu que le mandat ne soit émis que quand le dit char à tuyaux sera reçu et approuvé par le Voyer.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 631.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à vendre, après trente jours d'avis, dans le journal officiel, les terrains et l'édifice connus sous le nom de Maison d'Ecole Fulton, situés à l'encoignure des rues Annonciation et Duplantier.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 632.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à vendre, après trente jours d'avis dans le journal officiel, le terrain triangulaire situé à l'encoignure de la Levée et de la rue de la Course.

(Signé) FRANS ALPUENTE.
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 633.

Résolu que l'adjudication des contrat suivants, faite par le Contrôleur à John Paul, principal, et Isaac W. Boon, caution, s'élevant à \$6,635 soit et demeure approuvée :

Contrat pour la construction d'une case pour la Pompe No. 8, quatre mille cinq cents piastres.

Contrat pour les réparations à la case à Pompe, à l'écurie et au puits du No. 17, neuf cent trente cinq piastres.

Contrat pour bâtir une écurie et daller la cour du No. 22, douze cents piastres.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 634.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, à Th. Bell, la somme de six cent soixante-six piastres et soixante-dix cents, pour pavage et réparation aux rues pavées de l'ex-Première Municipalité.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 635.

Résolu que le Contrôleur émette son mandat sur le Trésorier, en faveur de M. Milton Barlow, pour la somme de deux mille piastres, pour paiement du systême planétaire actuellement en exhibition à l'Institut des Artisans de cette ville.

(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 636.

Attendu qu'il paraît que Francis Buchanan, Collecteur des droits de levée du Second District, a prouvé qu'il avait manqué à ses devoirs, ou qu'il les avait négligés ; en conséquence, qu'il soit

Résolu qu'un comité conjoint de trois membres de chaque Conseil soit nommé pour investiguer les plaintes portées contre le dit Francis Buchanan, et faire un rapport à ce sujet aussitôt que possible.

Signé, FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
Signé, W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
Signé. A. D. CROSSMAN, Maire.

No 637.

Qu'il soit résolu que MM. J. A. Beard & May, encanteurs, soient et demeurent requis d'annoncer en vente et de vendre le 15 Mars prochain (1853) tout le terrain ci-après décrit, à savoir : Toute cette partie de la batture dans la rangée d'ilets compris entre les rues Fulton et Front, Canal et les Bâtisses Triangulaires ; aussi : toute cette partie de la batture non-vendue, dans la rangée d'ilets compris entre les rues Nouvelle Levée et Fulton, Canal et les Bâtisses Triangulaires—la vente devant être faite d'après les mêmes termes et conditions que celle du 15 Mars, 1852.

Signé FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
Signé. W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853,
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.

No 638.

Résolu que l'adjudication du vieux fer faite par le Contrôleur le 24 Janvier dernier, conformément à l'ordonnance No. 540, soit et demeure approuvée.

Signé, FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
Signé, W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, H. BIER, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 11 FEV. 1853.
CONSEIL COMMUN DE LA VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

No 639.

Résolu que le salaire du commissaire du marché Ste Marie, après le passage de cette résolution, soit et demeure fixé à soixante piastres.

Résolu que le salaire du commissaire du marché Poydras, après le passage de cette résolution, soit et demeure fixé à soixante piastres par mois.

Résolu que le salaire du commissaire du marché de l'Annonciation, après le passage de cette résolution, soit et demeure fixé à soixante piastres par mois.

Résolu que le salaire du commissaire du marché des Dryades, après le passage de cette résolution, soit et demeure fixé à soixante piastres par mois.

Résolu que le salaire du commissaire du marché aux légumes du Second District, après le passage de cette résolution, soit et demeure fixé à soixante piastres par mois.

Résolu que le salaire du commissaire du marché à la viande du Second District, après le passage de cette résolution, soit et demeure fixé à soixante piastres par mois.

Résolu que le salaire du commissaire du marché Tremé, après le passage de cette résolution, soit et demeure fixé à soixante piastres par mois.

Résolu que le salaire du commissaire des marchés du Port et Washington, après le passage de cette résolution, soit et demeure fixé à soixante piastres par mois.

Résolu que le salaire du commissaire du marché de la rue des Magasins, après le passage de cette résolution, soit et demeure fixé à soixante piastres par mois.

Résolu que le salaire du commissaire du marché de Lafayette, après le passage de cette résolution, soit et demeure fixé à soixante piastres par mois.

(Signé) W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
(Signé) FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
Approuvé le 11 Février, 1853.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

No 640.

Ordonnance à l'effet de régulariser les droits de Levée et de Quayage sur les navires arrivant de la mer, et sur les Bateaux à vapeur, les Chalands, etc. arrivant dans le Port de la Nouvelle Orléans.

Art. 1. Qu'il soit ordonné par le Conseil Commun de la ville de la Nlle Orléans, qu'à dater du 1er janvier, 1853, les droits de Levée ou de quayage sur les navires ou autres batiments à ponts, et les vapeurs arrivant de la mer, seront fixés comme suit : sur tous les navires de 1,000 tonneaux ou moins, vingt cents par tonneaux ; sur tout tonnage au-dessus de mille, quinze cents par tonneau ; sur tous les vapeurs, naviguant dans le Golfe du Mexique, ou sur l'Océan, quinze cents par tonneau.

Art. 2 Qu'il soit de plus ordonné, Qu'à partir du 1er Janvier, 1853, les droits de levée sur tous les bateaux à vapeur qui mouilleront ou atterriront dans une partie quelconque du port de la Nouvelle Orléans, seront fixés comme suit : dix cents par tonneau, si le bateau ne reste pas dans le port plus de cinq jours : et de cinq piastres par jour, après que les sus-dits cinq jours seront expirés. Pourvu que les bateaux arrivant et partant plus d'une fois chaque semaine, paient seulement sept cents par tonneau, à chaque voyage.

Art. 3. Qu'il soit de plus ordonné, Qu'à dater du 1er Janvier, 1853, les droits de levée sur les chalands, barges, etc. chargés entièrement ou en partie de produits, matériaux ou marchandises de toutes sortes, seront comme suit : sur les chalands, qui ne mesurent pas plus de quatre-vingts pieds, huit piastres ; de quatre-vingts à cent pieds, dix piastres ; de cent pieds ou davantage, treize piastres. Sur toute barge, ayant moins de soixante-dix pieds, et pas plus de vingt tonneaux, huit piastres ; sur chaque carcasse de bateau, dont on se sert comme barge, vingt-cinq piastres. Sur toute embarcation ou pirogue de la côte, deux piastres.

Art. 4. Qu'il soit de plus ordonné, Que toutes les dispositions des ordonnances en vigueur contraires à celle qui précède, sont et demeurent abrogées.

Signé W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Signé, FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
Approuvé le 11 Février, 1853.
Signé, A. D CROSSMAN, Maire.

No 641.

Résolu que le Trésorier soit et demeure autorisé à accorder à l'Asyle des Orphelins une licence gratuite pour les drays et autres véhicules nécessaires au dit établissement.

Signé, W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Signé, FRANCIS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
Approuvé le 11 Février, 1853.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire

No 642.

Résolu que le Maire soit requis de prendre les mesures nécessaires pour faire exproprier, pour usage public, la partie de la Place Annonciation que nos Cours ont reconnue propriété privée.

Signé, W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Signé, FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
Approuvé le 8 Février, 1853.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.

No 643.

Résolu que toutes personnes ayant des propriétés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, sujettes à la rente de terre, payable à la ville au taux de six pour cent par an sur la dette totale garantie par la dite propriété, soient et demeurent autorisées à se relever de la dite rente de terre en la payant en entier ainsi que le capital au trésor.

Résolu que le Maire soit autorisé à lever l'hypothèque possédée par la ville sur les propriétés susdites, sur l'exhibition du reçu ou certificat du Trésorier de la ville, constatant que le paiement requis par la section précédente a été affectué.

Signé, W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Signé, FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald
Approuvé le 11 Février, 1853.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.

No 644.

Résolu que la vente du contrat à Pelanne frères, caution F. Marquez, pour la construction d'un grillage en fer autour de la Place Washington, soit et demeure approuvée.

Signé, W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Signé, FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
Approuvé le 11 Février, 1853.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire

No 645.

Résolu que le Voyer soit et demeure requis de notifier les commissaires de la nouvelle Douane, que la permission accordée aux dits commissaires par le Conseil de la Municipalité No 1, pour l'usage du terrain neutre de la rue du Canal, entre Levée et Magasins, expirera six mois après le passage de cette résolution, et les commissaires sont requis d'enlever les matériaux et bâtisses qui s'y trouvent.

Signé, FRANS ALPUENTE,
Président du Cons. des Ass.-Ald.
Signé, W. C. C. CLAIBORNE,
Président du Cons. des Ald.
Approuvé le 11 Février, 1853.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, H. BIER, Secrétaire.

FIRE WOOD—PELICAN STEAM SAWING
[illegible] SIXTY CENTS. [illegible]
A. FAHNVITZ & CO.

IRON MANTELS AND GRATES.—Just received [illegible] MANTELS, [illegible]
F. LURGES & CO., 55 and 57 Circus str.

STRAUB'S QUEEN OF THE SOUTH CORN MILLS.—[illegible]
KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

GRATES.—We have just received from New York and Cincinnati, a most splendid assortment of GRATES, which we offer at the lowest market rates. F. LURGES & CO.
No. 4 Davidson's Row, Carondelet street, below [illegible] 55 and 57 Circus street.

MANUFACTURED TOBACCO—2000 pkgs., comprising some of the choicest brands, such as Claiborne & Talcott's, John's Creole, Hobson's Choice, Walker Woody's, Fallen's, Wall & Co.'s, Belland & Co.'s, White & Loveland's, Myer's, Cabiness', Barksdale, Mr. & Mo, Geo Mills's, M. A. Butler's, Lyle & Davidson's, etc., etc., in store and for sale by
E. J. HART & CO., 73 Tchoupitoulas street.

MALTESE JACKS — Three Maltese Jacks just arrived from Malta ; may be seen at Bell's Stables, on Common street. For sale by
A. F. COCHRAN & CO., 21 Tchoupitoulas street.

FIRE AND WEATHERPROOF PAINT.—[illegible] BRIDGE WATER PAINT, [illegible]
[illegible] G. C. BOGERT & CO. [illegible]

ADVANCES—Advances will be made by the undersigned on consignments of Southern Produce to the address of their Cincinnati house.
KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

CEMENT—2000 bbls Newark and Rosendale, landing and in store, for sale by
JOHN G. HARDELL & CO., (Successors to J. Heyman & Co.)
Agents for the Newark and Rosendale Cement and Plaster Co., Newark, N. J.
98 Magazine st. and 3 Marigny Buildings, 2d Dis.

PLASTER AND MARBLE DUST—200 bbls Plaster of Paris, 100 bbls. Land Plaster, [illegible] bbls. Marble Dust, for sale by
JOHN G. HARDELL & CO.,
(Successors to J. Heyman & Co.)
98 Magazine st. and 3 Marigny Buildings, 2d Dis.